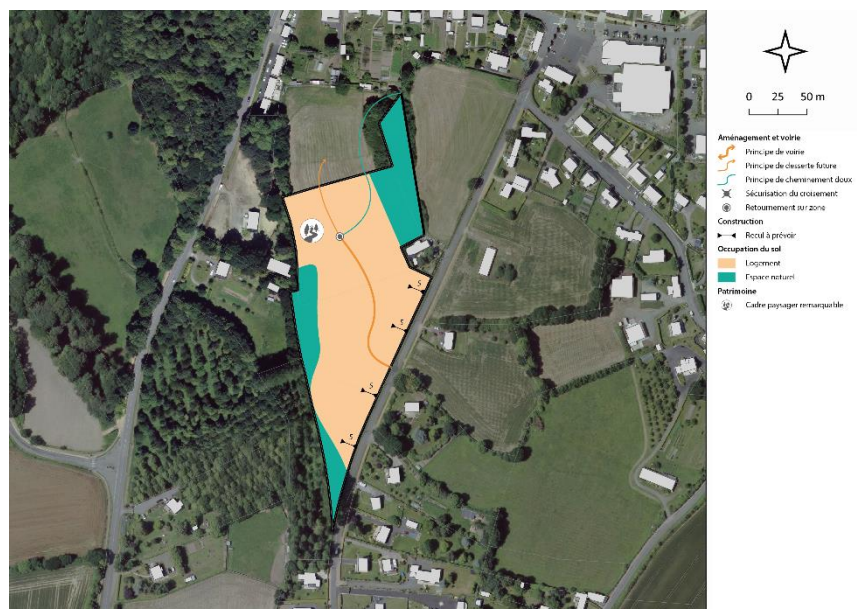


SECTEUR 2. RUE DU CHEMIN VERT (sud)



Le site identifié peut permettre de développer l'offre de logements. La proximité avec de nombreux éléments naturels (zones humides, boisements, ...) remarquables est à prendre en compte dans l'aménagement du site.

L'entrée sur le site doit être unique et sécurisée. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération. Un accès pour une future opération au nord doit être possible.

Une liaison doit permettre aux futurs habitants de rejoindre le centre en toute sécurité sans entraver les espaces naturels identifiés.

Les constructions, directement visibles depuis la rue du Chemin Vert, doivent prévoir un recul de 5 mètres minimum. L'insertion paysagère de l'ensemble des constructions doit être soignée de par la localisation du projet en entrée de ville du site.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		2,27 hectares	
Répartition :			
80%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	20%	Naturel
Densité :		25 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		46	
Nombre de logements sociaux (min) :		8	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2027-2030	